

cent ans, en leur double qualité d'Hospitalières et d'Institutrices, ne suffit-il pas de les considérer sous le titre d'Épouses de J. C. et de Maison Régulière, pour désirer leur conservation? Nous parlons ici à un Clergé convaincu, comme nous, qu'un monastère de plus ou de moins dans le Diocèse, n'est pas une chose indifférente à qui sait apprécier le mérite de ces pieux établissemens.

Nous nous adressons donc à vous, Ministres du Seigneur, dans la confiance que vous vous ferez un devoir de concourir avec nous au rétablissement de cette précieuse Maison; que vous y emploierez vos soins, vos épargnes, votre crédit et votre influence. Accoutumés à vous trouver à la tête de toutes les bonnes œuvres, vous saurez discerner les moyens les plus propres à faire réussir celle que nous vous proposons. Nous savons qu'il y a des paroisses affligées par plusieurs années de disette; que d'autres sont engagées dans de grandes dépenses pour des constructions d'églises; d'autres enfin épuisées par des procès ruineux. Voilà pourquoi nous n'adressons qu'au Clergé notre présente Lettre Pastorale, nous reposant sur la discrétion de chacun de Messrs. les Curés pour décider s'il est convenable ou non de la publier et de solliciter la charité de ses paroissiens en faveur de l'objet dont il s'agit; vous recommandant à tous de transmettre, d'ici au mois de Février prochain, vos aumônes ainsi que celles dont vous serez dépositaires, à celui de nos Vicaires-Généraux dont la signature attestera la copie que vous recevrez des présentes.

*Donné à Québec, sous notre Seing, le Sceau du Diocèse et le contre-Seing de notre Secrétaire, le 18 Octobre, 1806.*

(L.+S.)

† J. O. Ev. de Québec.

*Par Monseigneur,*

J. B. KELLY, Diacre, Sec,

*Bon pour Copie.*

*Lahaëlle vic: genl*